

CCE-013M

C.P. PL 47

Loi visant à renforcer
la protection des élèves
VERSION RÉVISÉE

PROTÉGER LES

ÉLÈVES

DES MAUVAIS
TRAITEMENTS
DES ADULTES
EN CONTEXTE
SCOLAIRE

Mémoire présenté à la Commission de la culture et de
l'éducation/ Projet de loi n° 47 : Loi visant à renforcer la
protection des élèves

Claire Beaumont, Ph. D.
Professeure titulaire
Faculté des sciences de l'éducation
Chercheuse au CRIRES, PÉRISCOPE et
à l'UMR Synergia



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Présentation.....	1
Pourquoi ce mémoire.....	1
Introduction	2
Les comportements de maltraitance des adultes envers les élèves.....	2
Quelques données sur les mauvais traitements du personnel scolaire envers les élèves dans les écoles québécoises.....	3
Conséquences des mauvais traitements du personnel scolaire envers les élèves	4
Pourquoi certains membres du personnel scolaire agissent-ils ainsi : 5 causes connues	5
La lutte contre la violence à l'école : pas seulement l'affaire des élèves !.....	6
Attention aux dérives judiciaires causées par des imprécisions dans les processus d'analyse des signalements.....	7
Recommandations.....	7
Quelques références.....	10
Annexe 1	11

Présentation

D'abord psychologue scolaire et clinicienne pendant plus de 20 ans, je suis aussi docteure en psychopédagogie et professeure titulaire à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. J'ai dirigé la *Chaire de recherche bien-être à l'école et prévention de la violence* de 2012 à 2023, de même que le monitoring national de la violence dans les écoles québécoises (2013-2019). Cofondatrice et membre exécutif de *l'International Observatory for School Climate and Violence Prevention*, mes champs d'expertise concernent l'évaluation et l'intervention pour prévenir la violence à l'école, le climat scolaire, les pratiques collaboratives, l'éducation socioémotionnelle et la formation du personnel scolaire. Depuis 2012, je m'intéresse à la maltraitance du personnel scolaire envers les élèves, ayant publié quelques articles et accompagné des équipes scolaires sur la question en contexte d'amélioration continue du climat scolaire.

Pourquoi ce mémoire

Je tiens d'abord à mentionner que j'accueille très favorablement ce projet de loi qui vise à mieux protéger les élèves de nos écoles. Dans ce mémoire j'apporterai quelques éléments d'information issus de la recherche dans le but de mieux comprendre le phénomène de la maltraitance des adultes envers les élèves afin de proposer des interventions pour prévenir les manifestations de ces comportements néfastes et réduire les risques de récurrence. En tenant compte des lois existantes

et des processus disciplinaires qui balisent les actes de maltraitance de « gravité majeure » (ex., physique et à caractère sexuel) qui dépassent généralement la prise en charge par le milieu scolaire, mon propos concernera davantage les gestes répréhensibles de gravité « moyenne » commis par des adultes qui risquent de compromettre la sécurité et le développement d'un élève.

Introduction

L'UNESCO (2024) a dernièrement décrit ce qu'était une « Happy School », soit un lieu qui ...favorise l'apprentissage, la santé et le bien-être des individus, des familles et des communautés. On sait depuis longtemps que des enfants heureux apprennent mieux...et que leur bien-être est tributaire de la qualité de la relation et du soutien offert par les adultes qui les entourent. Mais dans un monde en continuel changement, les équipes éducatives doivent surmonter de nombreux défis pour contribuer au bien-être et à la santé mentale des élèves de même qu'à leur réussite éducative. La violence à l'école, les charges de travail qui s'alourdissent et la pénurie de personnel scolaire, n'en sont que quelques-uns auxquels ils sont confrontés au quotidien. Le projet de loi 47 revêt une importance capitale, en ce sens qu'il vise à renforcer la protection des élèves en leur procurant un milieu sécurisant propice aux apprentissages. C'est donc dire que les discussions entourant l'étude de ce projet de loi viennent rappeler à quel point la qualité des relations que les élèves développent avec leurs enseignants et autres intervenants scolaires est un facteur qui marquera leur développement personnel, social et scolaire.

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant (art. 37, ONU, 2015), ...il est du devoir des adultes de l'école de protéger les enfants dont ils ont la garde contre toute forme de mauvais traitements, de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales....ils doivent aussi veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant.

La Loi sur la protection de la jeunesse (art. 39) rappelle aussi le devoir de toute personne de ...signaler lorsque la sécurité ou le développement d'un enfant sont compromis, qu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux.

Si la grande majorité des membres du personnel scolaire développe des relations chaleureuses avec les élèves, agissant de manière professionnelle et éthique dans l'exercice de leurs fonctions, il arrive qu'une minorité d'entre eux dérivent et que leurs actions ne soient pas motivées par le bien premier de l'élève. Que ce soit pour assouvir leurs propres besoins ou par incapacité à gérer convenablement leurs débordements émotionnels (pertes de contrôle), leurs gestes inappropriés selon qu'ils soient de gravité mineure à majeure peuvent entraîner de lourdes conséquences sur les jeunes, sur le climat scolaire et sur eux-mêmes.

Les comportements de maltraitance des adultes envers les élèves

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'International Society for Prevention of Child Abuse and Neglect (IPSCAN) (2006) décrivent la maltraitance à l'endroit des enfants comme étant :

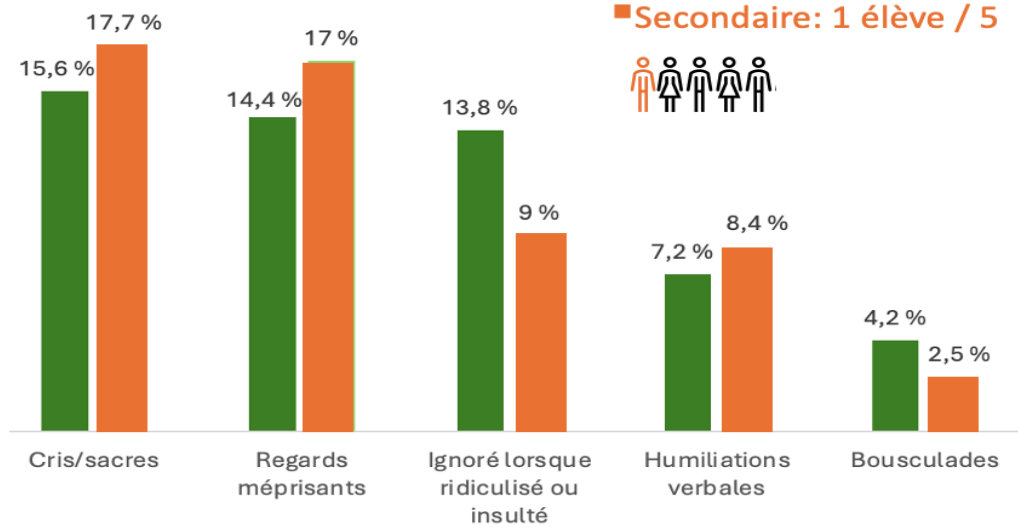
...toute forme de négligence ou d'abus pouvant avoir des conséquences sur la sécurité, le développement ou l'intégrité physique ou psychologique d'un enfant. Il peut s'agir autant de l'absence de réponse à ses besoins que d'actes dirigés contre lui. Elle comprend toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence [...] (Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2006, p.10).

Cette définition décrit bien un ensemble de comportements nuisibles selon sa gravité majeure (abus physiques ou de nature sexuelle) ou de gravité « moyenne » (ex., psychologique, négligence) commis envers des élèves. Allant à l'encontre de la mission de l'école et du devoir de protection de tout adulte ayant la responsabilité d'enfants de moins de 18 ans, tous ces types de maltraitance peuvent compromettre la sécurité et le développement des enfants (Beaumont et al., 2016 ; Bérubé et Beaumont, 2022 ; Theoklitou et al., 2012).

Quelques données sur les mauvais traitements du personnel scolaire envers les élèves dans les écoles québécoises

La figure 1 indique le % d'élèves ayant vécu au moins un mauvais traitement de la part d'un membre du personnel scolaire en 2019. (Beaumont et al., 2020). Ajoutons qu'aucun changement n'a été observé sur ces comportements entre 2013 et 2019. Selon Levasseur et Hamel (2017) les interactions négatives avec leurs enseignants (ex., liées au caractère offensant et à l'indolence des adultes) se produiraient dès le préscolaire, la situation s'aggravant surtout au secondaire.

■ 4^e, 5^e, 6^e année: 1 élève /6



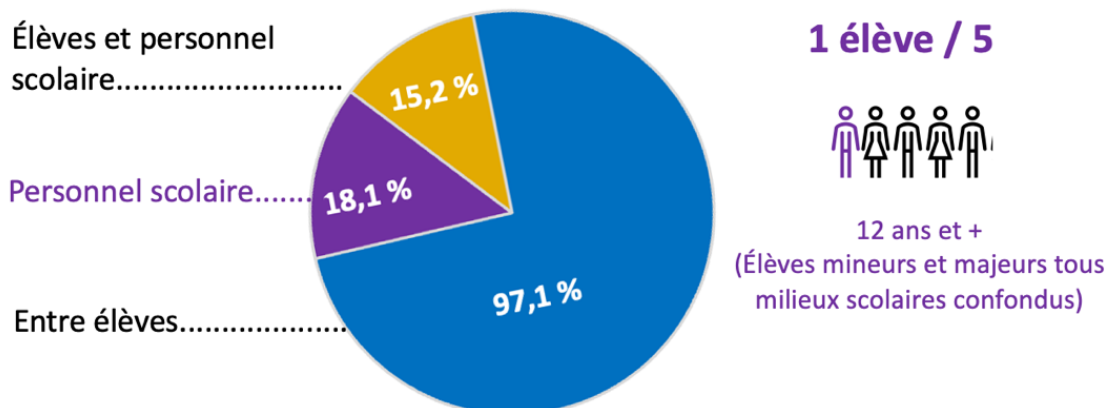
Le personnel scolaire et les élèves voient aussi cette maltraitance.

Il n'y a pas que les élèves qui déclarent voir des mauvais traitements des adultes de l'école envers les élèves : leurs collègues les voient aussi. Des résultats extraits de nos rapports de recherche indiquent par exemple qu'en **2013**, 18,2 % du personnel d'une école primaire et 36 % du secondaire déclaraient avoir vu au moins une fois dans l'année, des adultes de l'école insulter ou humilier des élèves. En **2019**, seules les données provenant des élèves étaient disponibles, rapportant que 16 % au primaire et 27 % au secondaire disaient avoir observé ce même phénomène.

Maltraitance présente aussi chez les élèves de plus de 18 ans qui fréquentent des établissements d'enseignement québécois (fig.2)

Ce type de comportements inappropriés du personnel scolaire ne s'observe pas seulement chez les élèves mineurs. La récente étude de *l'Institut de la statistique du Québec (2024)* a fait ressortir que 18,1 % des élèves de 12 ans et + inscrits dans un établissement d'enseignement québécois disent avoir subi au moins une forme de comportement d'intimidation et de cyberintimidation en contexte scolaire de la part d'un membre du personnel. C'est donc dire que ces comportements contreproductifs de la part du personnel éducatif dépassent les limites du primaire et du secondaire (ex. FP/FGA).

Figure 2. **Auteurs et autrices** d'intimidation / cyberintimidation en contexte scolaire envers des personnes de 12 ans et + fréquentant des établissements scolaires québécois en 2022 (Institut de la statistique du Québec, 2024).



Conséquences des mauvais traitements du personnel scolaire envers les élèves

⇒ **Conséquences personnelles chez les élèves victimes et témoins de maltraitance à l'école.**

Ces actes inappropriés des adultes de l'école envers les élèves sont liés à une multitude de conséquences psychologiques, scolaires, mais aussi sociales vécues par les apprenants (Brenden et al., 2007 ; Hattie et Yates, 2014). Il peut s'agir de conséquences sur les plans :

- **Psychologique** : difficultés émotionnelles
- **Physique** : maux de tête, d'estomac, somatisation
- **Scolaire** : attention, concentration, motivation, absentéisme
- **Social** : marginalisation, rejet, victimisation/pairs, modelage de valeurs d'intolérance / stratégie agressives de résolution de problèmes, dégradation du climat scolaire.

⇒ **Conséquences sur le climat scolaire** : Les pratiques éducatives et les attitudes du personnel influencent la qualité du climat scolaire, ce climat jouant un rôle important sur la réussite éducative des élèves (Thapa et al., 2013). Au Québec, en 2019, plus les élèves du primaire déclaraient subir ou observer de mauvais traitements du personnel scolaire, plus ils percevaient négativement leur climat scolaire (Bérubé et Beaumont, 2022).

Pourquoi certains membres du personnel scolaire agissent-ils ainsi : 5 causes connues

Pour prévenir et réagir face à ces situations dès leurs premières manifestations, il faut comprendre pourquoi certains adultes agissent ainsi (résultats concernant seulement le corps enseignant).

Tableau 1. Les causes reliées à la maltraitance du personnel scolaire envers les élèves

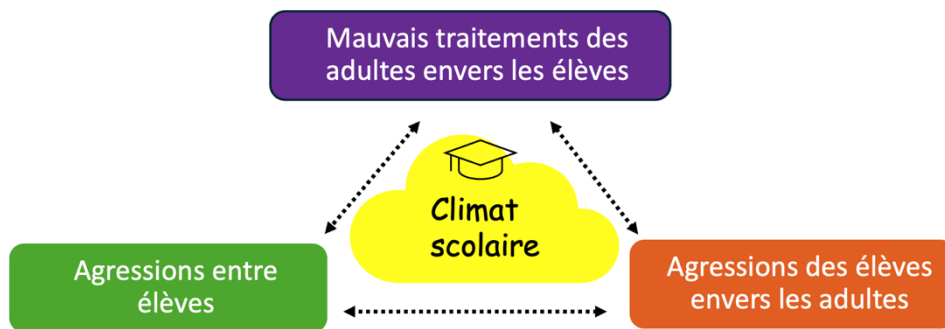
Poids d'une tradition disciplinaire	Utiliser des stratégies disciplinaires centrées sur la punition, la réprimande ou le blâme pour montrer son autorité. Revenir aux méthodes éducatives qu'on a connues comme enfant-élève (Khoury-Kassabri, 2012).
Croyance d'efficacité	Croire que ces méthodes sont les seules qui donnent des résultats. Ex. : « Ses parents lui crient après, donc c'est tout ce qu'il comprend! » (Riley et Brew, 2010).
Manque d'habiletés en gestion de classe	Avoir de la difficulté à gérer toutes les sphères de la gestion de classe: le temps, l'espace, le matériel, les relations interpersonnelles, l'établissement d'attentes claires, les problèmes de comportement.
Faible sentiment d'efficacité /insatisfaction professionnelle	Se sentir peu efficace, ressentir une discordance entre ses attentes et les résultats réellement obtenus. Un manque de plaisir au travail est souvent associé à une augmentation du stress et à l'épuisement professionnel.
Difficultés socioémotionnelles	Avoir de la difficulté à gérer ses émotions, son stress, ses relations interpersonnelles.

La lutte contre la violence à l'école : pas seulement l'affaire des élèves !

Ces comportements de maltraitance de la part du personnel scolaire sont aussi liés à une augmentation de comportements violents dans une école (fig. 3). Des études rapportent que plus on observe de mauvais traitements des adultes (enseignants) envers les élèves dans une école, plus on rapporte aussi des écarts de conduite des élèves, des agressions entre pairs, un taux de suspension plus élevé ou un climat relationnel moins positif (Lucas-Molina et al., 2015).

Figure 3. Liens entre les mauvais traitements des enseignants envers les élèves, les agressions entre élèves, les agressions des élèves envers les adultes et la qualité du climat scolaire

Dans une même école, des liens existent entre...



Pour avoir de meilleurs résultats en prévention de la violence à l'école, il s'avère donc nécessaire de compter sur les comportements appropriés des adultes qui servent de modèles comportementaux aux élèves. Agir comme modèle comportemental ne voulant pas dire ici devenir un « être toujours parfait », mais plutôt être capable de reconnaître son humanité, faire preuve de compassion envers soi, se donner le droit à l'erreur, reconnaître qu'on s'est trompé, s'excuser, revenir sur une décision, etc.).

Comment les élèves peuvent-ils accepter que des adultes adoptent des comportements qu'on leur interdit, et ce, sans n'avoir de compte à rendre à personne ?

Attention aux dérives judiciaires causées par des imprécisions dans les processus d'analyse des signalements

En citant les travaux d'autres chercheurs, Jeffrey et Harvengt (2020) sont d'avis que certains types de touchers physiques entre élèves et enseignants renforcent la relation pédagogique, le développement émotionnel des jeunes, et même leur rendement scolaire. Ils identifient 4 types de touchers physiques qu'ils qualifient de professionnels, soit ceux qui poursuivent une finalité éducative, visant principalement l'intérêt de l'élève, soit des touchers dits 1) pédagogiques, 2) bienveillants, 3) sécurisants et protecteurs et 4) liés à des soins corporels.

S'il semble que les enfants apprennent mieux lorsque leurs besoins de base comme les contacts physiques sont comblés, plusieurs enjeux éthiques se posent aujourd'hui et le manque de normes claires pour encadrer les interventions physiques en contexte scolaire peut entraîner des situations dramatiques pour certains enseignants et priver des enfants d'un contact plus chaleureux avec leurs enseignants. Pour Jeffrey et Harvengt (2020) il semble que les limites de ce qui est permis aux enseignants en termes d'intervention physique semblent de plus en plus étroites (p. 21). Des enseignants se font avertir, et ce dès leur formation initiale, de ne pas toucher aux élèves, surtout au secondaire, et de s'assurer de ne jamais se retrouver seul avec un élève. De fait, certains touchers, même en poursuivant des visées éducatives, ont entraîné des accusations criminelles envers des enseignants se soldant très souvent par des acquittements quelques années plus tard. Considérant les dommages émotionnels graves allant jusqu'à l'abandon de la profession pour certains enseignants accusés à tort d'abus physiques envers un élève, il s'avère important de baliser plus clairement les gestes répréhensibles représentant une « faute grave » et de l'analyser en tenant compte du contexte particulier de la vie scolaire.

Recommandations

Des recommandations générales sont proposées concernant les articles du projet de loi 47 pour ensuite se consacrer sur des moyens pour prévenir, détecter, signaler, et accompagner les changements de comportements chez les adultes identifiés.

1. Les articles de loi :

Considérant les arguments apportés dans ce mémoire il est recommandé de :

- 1.1 Ne pas se limiter à inclure seulement les élèves mineurs, puisque des élèves plus vieux (ex. FP/FGA) subissent aussi de mauvais traitements de certains membres du personnel.
- 1.2 Dans le contexte scolaire, il serait plus pertinent de considérer les gestes commis par tout type d'intervenant en contexte scolaire. C'est ce que plusieurs chercheurs font aujourd'hui en contexte de violence à l'école.
- 1.3 Baliser et décrire plus précisément les comportements admis et ceux qui sont proscrits par la loi selon la gravité des gestes commis. Serait-il possible de décrire le comportement reproché en termes de « gestes, d'actes ou de comportements de gravité majeure », au lieu d'utiliser

celui de « faute grave » qui est plus subjectif et qui porte plus à confusion ? Il est plus facile d'avoir une compréhension commune si on décrit un comportement au lieu de le qualifier.

- 1.4 Clarifier certains termes qui demeurent flous malgré les enjeux importants qui y sont associés (ex. art. 262 : clarifier ce qu'est une *faute grave*, de même qu'un *motif raisonnable de croire*...). Revoir aussi partout si les termes « **signalements** » et « **plaintes** » sont bien définis pour éviter les mêmes problèmes que ceux rencontrés dans l'application de la loi visant à prévenir la violence à l'école.
- 1.5 S'assurer tout au long du processus que les personnes qui analysent les dossiers aient une bonne connaissance du milieu scolaire afin qu'elles puissent juger de l'intentionnalité des gestes posés (ex., gestes pédagogiques, bienveillants, sécurisants et protecteurs et/ou liés à des soins corporels) et du contexte.
- 1.6 S'assurer d'harmoniser le processus qui permettra à des personnes de signaler les comportements de gravité majeure. Voir à optimiser les processus existants et à bien les faire connaître à la population (ex., l'entente multisectorielle, le protecteur national de l'élève, la DPJ, etc.).
- 1.7 Le guide devrait éclaircir la procédure à suivre pour faire un signalement, le lieu et les conditions qui accompagnent un signalement (confidentialité, respect, suivi, etc.) et préciser les valeurs de bienveillance associées à l'acte de signaler.

Des moyens pour prévenir, détecter, signaler, et soutenir

Ces recommandations sont faites dans le respect de toutes les lois balisant la protection des élèves. Certaines devront être ajustées dans le cas de comportements inappropriés de gravité majeurs (se coordonner avec les autres instances en cause).

1.1 Méthodes préventives

- 1.1.1 Intégrer dans le plan de lutte contre la violence/intimidation, la création collective d'une « Charte relationnelle » en début d'année qui rappellera les valeurs de l'école et l'engagement des élèves, des adultes et des parents et partenaires à agir selon ces principes. Décrire les comportements attendus relatifs à chaque valeur et l'engagement de tout membre de la communauté scolaire à agir en gardien de saines relations interpersonnelles. Ne s'agissant pas d'un code d'éthique, ni d'un document légal, cette charte adoptée après consultation auprès des élèves, du personnel et des parents fait état de l'engagement moral de chaque individu (élèves et adultes) à adopter des comportements pour incarner ces valeurs.
- 1.1.2 Continuer à monitorer la violence dans les écoles, en portant une attention particulière à celle manifestée par le personnel scolaire envers les élèves.
- 1.1.3 Introduire la notion de comportements d'agression (violence) entre tous les acteurs scolaires dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation et prévoir des mécanismes pour le rappeler en cours d'année.
- 1.1.4 Conscientiser le personnel scolaire au modèle comportemental qu'ils offrent aux élèves.
- 1.1.5 Offrir de la **formation / accompagnement, avec suivis périodiques** à l'équipe-école, pour discuter de l'existence du phénomène des mauvais traitements des adultes envers les

élèves, informer des effets de ces pratiques sur les élèves et le climat scolaire, des facteurs qui motivent un collègue à agir de la sorte.

- 1.1.6 Soutenir le développement **émotionnel et professionnel** de l'ensemble du personnel, notamment en **ciblant les facteurs de risque associés aux mauvais traitements** envers les élèves (ex., croyances d'efficacité, valeurs punitives, gestion du stress, gestion de classe, éducation socioémotionnelle, etc.).
- 1.1.7 Développer un climat de travail positif (entraide) au sein de l'équipe-école, être à l'écoute des collègues.
- 1.1.8 « Ouvrir la porte de la classe » : s'habituer à se donner des rétroactions entre collègues, et ce, de manière bienveillante et constructive.
- 1.1.9 Faire connaître de manière concrète, les comportements de bienveillance attendus à l'école (par exemple, voir l'annexe 1).

1.2 Méthode pour détecter et signaler les comportements de maltraitance

Comme dans la loi visant à lutter contre la violence à l'école, bien que des moyens de « dénonciation » aient été mis en place pour dénoncer les comportements de violence et d'intimidation, plusieurs raisons ont fait en sorte que les témoins choisissent de ne pas dénoncer leurs pairs (manque d'accueil, manque d'écoute, banalisation, manque de savoir faire des adultes, confrontation non souhaitée avec la personne signalée, etc.). La demande de dénonciation est semblable entre collègues dans une école. Pour favoriser le signalement de ces comportements inappropriés dès les premières manifestations différents aspects doivent être considérés :

- 1.2.1 Développer les valeurs éthiques : bienveillance, respect (de soi et de l'autre), justice et équité, collaboration (des composantes d'un climat scolaire positif et accueillant).
- 1.2.2 Baliser au sein de l'établissement une procédure de **signalement** (éviter le plus possible le terme « dénoncer ») et mettre l'accent sur le bienfait du signalement, sur le fait que la personne signalée recevra aussi du soutien.
- 1.2.3 Aviser le personnel scolaire de l'importance, pour le bien des élèves, de ne pas demeurer un témoin passif des situations de maltraitance. Expliquer comment les signalements seront gérés par la direction.
- 1.2.4 Soutenir la personne qui dénonce ou signale

1.3 Les méthodes rééducatives ou de soutien (élèves et adultes)

- 1.3.1 Que les directions d'établissement se questionnent sur leur capacité à recevoir les signalements de comportements de maltraitance à l'égard des élèves et sur leurs besoins en formation pour bien s'acquitter de cette tâche.
- 1.3.2 Prévoir des mesures de soutien pour aider la personne « signalée » à identifier ses difficultés et à trouver des moyens pour adopter de meilleurs comportements envers les élèves.
- 1.3.3 Effectuer un suivi en ayant une attitude d'ouverture favorisant une réhabilitation.

Quelques références

- Beaumont, C. et Boissonneault, J. C. (2023). Soutenir l'apprentissage socioémotionnel à l'adolescence : un guide pour le personnel scolaire. Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence. Québec : La Collection de la Chaire. www.violence-ecole.ulaval.ca
- Beaumont, C., Leclerc, D., Garcia, N. et Bourgeault Bouthillier, I. (2020). Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement québécois : changements entre 2013 et 2019. www.violence-ecole.ulaval.ca
- Beaumont, C., Leclerc, D., et Frenette, É. (2016). Les mauvais traitements du personnel scolaire envers les élèves : distinction selon le sexe et l'ordre d'enseignement. *International Journal on School Climate and Violence Prevention*, 1, 65-95
- Bérubé, S. et Beaumont, C. (2022). Liens entre le climat scolaire et les mauvais traitements du personnel éducatif envers les élèves dans les écoles primaires québécoises. *Revue de psychoéducation*, 51 (2), 379-405
- Hattie, J. et Yates, G. (2014). Chapter 3: The teacher-student relationship. Dans J. Hattie et G. Yates (dir.), *Visible learning and the science of how we learn* (p.16-25). Routledge Academic.
- Jeffrey, D. et Harvengt, D. (2020). Enseignants et enseignantes : tous et toutes à risque d'une poursuite criminelle pour voies de fait ou attouchements sexuels (PUL)
- Institut de la statistique du Québec (2024). L'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/intimidation-cyberintimidation-quebec>
- Khoury-Kassabri, M. (2012). The relationship between teacher self-efficacy and violence toward students as mediated by teacher's attitude. *Social Work Research*, 36(2), 127-139.
- Levasseur, S. et Hamel, C. (2017). Revue des écrits systématiques des interactions enseignant-élèves ayant un effet négatif sur les jeunes. *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, 52(3), 747-766. doi: <https://doi.org/10.7202/1050912ar>
- Lucas-Molina, B., Williamson, A.A., Pulido, R. et Perez-Albeniz, A. (2015). Effects of teacher-student relationships on peer harassment: a multilevel study. *Psychology in the Schools*, 52(3), 298-315. doi: 10.1002/pits.21822
- Mitchell, M.M. et Bradshaw, C. (2013). Examining classroom influences on student perceptions of school climate: The role of classroom management and exclusionary discipline strategies. *Journal of School Psychology*, 51(1), 599-610. doi: 10.1016/j.jsp.2013.05.005
- Organisation mondiale de la Santé et International Society for Prevention of Child Abuse and Neglect (2006). Guide sur la prévention de la maltraitance des enfants : intervenir et produire des données. Repéré à : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/43686/9789242594362_fre.pdf;jsessionid=A311EE870E8CFCC9DE3BCC10B09C414A?sequence=1
- Riley, P., Lewis, R., & Brew, C. (2010). Why did you do that? Teachers explain the use of legal aggression in the classroom. *Teaching and Teacher Education*, 26, 957-964.
- Thapa, A., Cohen, J., Guffey, S. et Higgins-D'Alessandro, A. (2013). A review of school climate research. *Review of Educational Research*, 83(3), 357-385

Theoklitou, D., Kabitsis, N. et Kabitsi, A. (2012). Physical and emotional abuse of primary school children by teachers. *Child Abuse & Neglect*, 36(1), 64-70.

Annexe 1

Encadré 2 : Garder en mémoire 5 caractéristiques qui décrivent des comportements bienveillants de l'adulte à l'école pour bien les modeler auprès de vos élèves (modèle C.E.F.E.R.³⁶)	
C alme	> Maîtrise de soi, de ses émotions et de son ton. L'adulte montre ainsi aux jeunes comment faire face aux situations en demeurant posé en actes et en paroles.
E xigeant	> Maintien des exigences selon le niveau de maturité de l'élève et le contexte. Le soutien de l'adulte est accru pour favoriser le sentiment de réussite de l'élève.
F erme	> Assurance et rigueur dans l'expression et l'exécution des actions. Les attentes sont clairement et calmement exprimées tout en offrant son soutien (autorité sécurisante).
E ncourageant et soutenant	> Volonté d'aider l'élève. Ce dernier doit sentir que l'adulte est déterminé à le soutenir et qu'il peut compter sur lui pour l'aider à atteindre les exigences.
R espect de la dignité de chacun	> Attitude respectueuse lors des interventions éducatives. L'adulte comprend l'importance de préserver la dignité morale et physique de <i>tous</i> les élèves, même lors de mesures disciplinaires.

(Beaumont et Boissonneault, 2023).